

Compte rendu du CHSCT du 31 mars 2017

Avant même l'ouverture du CHSCT, la CGT avait compris que le président du CHSCT souhaitait asseoir une autorité malvenue.

Alors que nous avons demandé la convocation des experts sur l'ensemble du CHSCT, le président exige la sortie de nos experts qu'il n'a convoqués, malgré notre désaccord, que sur le point 4.

Le président nous oppose une lecture partielle et contradictoire de la circulaire, dont l'inspecteur hygiène et sécurité nous donne lecture.

Il fait manifestement preuve d'un abus de pouvoir inacceptable.

Cerise sur le gâteau : les experts convoqués à la demande d'autres OS le sont pourtant sur l'intégralité du CHSCT.

Deux poids deux mesures.

Afin de marquer notre opposition, nous décidons de quitter la salle avec nos experts et de ne revenir que pour le point 4. Les autres organisations syndicales font de même.

Après 5 minutes, nous revenons dans la salle et les points suivants de l'ordre du jour sont abordés.



Point 4 : Nouveaux projets de réinstallation de services : CFP de Saint-Marcellin, Grenoble-Grésivaudan, Grenoble-Rhin et Danube.

Après une présentation de la direction, la CGT lit une déclaration liminaire et deux fiches techniques concernant les sites de St-Marcellin et Grésivaudan qui sont remises au président. (en annexes)

Sur les services de Saint-Marcellin :

Monsieur le Président nous reedit que nous sommes bien sur un projet important et qu'il y aura, comme il y a déjà eu, concertation et groupe de travail.

Les agents du CFP de Saint-Marcellin sont offusqués par la soi-disant concertation menée par la direction.

Ils ont bien vu passer la direction, mais qui n'a pris l'attache que des chefs de services.

Ils rappellent leur questionnement adressé le 10 mars au directeur.

Nos collègues experts pour Saint-Marcellin ont pu exprimer très clairement et avec conviction les problèmes et oppositions de leurs collègues sur ce projet :

- Les collègues demandent à quoi servent les grandes déclarations de principe et préconisations de santé au travail et de conditions de travail prévoyant un cadre d'échanges et de discussions avec les agents ?

- Ils continuent sur les plans :

- L'accueil fait déjà l'objet de multiples signalements au DUERP-PAP et dans les cahiers d'hygiène et sécurité.

- Les toilettes au troisième étage ? Autant aller à la mairie en face !

- Ne tenir compte que de la superficie brute des locaux sans se pencher sur leur configuration n'a pas de sens etc.

D'où le cri du cœur des agents de Saint-Marcellin : **Où est le bon sens ?**



Ils n'auront pas plus de réponse au CHSCT. La direction a répondu aux chefs de service (tant pis si les informations ne sont pas parvenues jusqu'aux agents).

La CGT en profite pour enfoncer le clou, à quoi servent les DUERP, les déclarations sur la souffrance au travail si, à chaque étape de ses restructurations, l'administration aggrave les choses en toute indifférence et en dépit du bon sens !

Le message sous-entendu de la direction est clair : *Chers collègues, comme il n'est pas suffisant de s'adapter sans cesse aux nouveautés législatives, aux nouvelles applications informatiques, aux nouvelles suppressions d'emplois, il faudra vous habituer aussi à changer en permanence de bureau, et peut-être de site.*

Sur la Fermeture du CFP de Grésivaudan et les déménagements sur le CFP Rhin et Danube (y compris Dircofi) :

- sur la DIRCOFI :

Le représentant de l'administration a tenu à dire qu'il n'était pas demandeur, que ses services étaient très bien sur le CFP Rhin et Danube.

Les chefs de brigades et les représentants de la DIRCOFI ont visité les locaux de Grésivaudan, ils sont corrects. (Sic !) Nous le citons !

Toutefois, nos collègues vérificateurs semblent refuser de travailler en openspace unique.

- sur l'accueil :

La CGT rappelle qu'avec la fermeture des SIP Grenoble-Grésivaudan et SIE Grenoble-Grésivaudan de la Cité Dode, c'est 1 heure de trajet aller/retour en plus pour les contribuables et les collègues de la vallée.



Ce n'est pas rien d'autant que la direction a complètement occulté le fait que parmi les 103000 habitants de la vallée du Grésivaudan, 20.000 résident dans des communes de montagne.

La CGT, par la bouche d'un agent d'accueil, dit :

« Je suis horrifiée quand je vous entends dire qu'il n'y aura pas d'incidence sur l'accueil ».

L'accueil, déjà sous-dimensionné et sous pression (Cf les trop nombreuses fiches de signalement), sera asphyxié par cet accroissement de contribuables et ne nous dites pas que ce n'est rien !

- La CGT affirme que la caisse va se retrouver chargée de tous les encaissements, c'est déjà très lourd et difficile.

Alors qu'au CTL, nous apprenons que les financements pour le maintien du vigile au-delà du mois d'avril 2017 ne sont pas assurés, notre direction veut prendre la responsabilité de mettre en danger nos collègues.



Inacceptable !

- sur la paierie départementale :

Au titre des arguments, la direction indique un éventuel allègement de la charge de travail supporté par nos collègues de Grenoble-Municipale par le transfert de 50 bons de soutien annuel sur la caisse de la paierie départementale, à créer.

L'encaissement des droits d'enregistrement de l'actuel caisse unique de Grenoble-Grésivaudan serait aussi assuré par la Paierie départementale à titre transitoire.

Donc, bien évidemment, la question des emplois n'est pas abordée. Faire plus avec moins !

La Mure :

Les travaux de réfection et de désamiantage sur l'ancien bâtiment sont prévus à partir de mai 2017 pour 5 mois.

Vienne :

Le transfert de la trésorerie Vienne Agglomération sur le CFP de Vienne est repoussé.

Des travaux assez importants sont prévus sur le CFP Vienne mais, pour l'instant, sans financement ! (présentation à l'Adaptation Réseau Structures – A.S.R - de 2017). Ces travaux ont déjà fait l'objet de questions au CHSCT du 22 septembre, qui attendaient des réponses. Nous ne les avons pas eues non plus aujourd'hui...

Nous redemandons le vote sur notre demande d'expertise, et l'administration admet enfin le bien fondé de notre demande.

Flottement du côté de l'administration sur l'organisation de ce vote :

Les organisations syndicales demandent une suspension de séance afin de s'organiser pour le vote concernant ces déménagements.

Retour des OS unanimement d'accord pour rejeter les projets et exiger l'expertise.

La direction demande aux OS de se prononcer sur : « Il s'agit de projets importants ? »

Dans la mesure où nous voulions exiger une expertise, nous n'avons pas souhaité par ce vote accepter de façon implicite les déménagements. Toutes les OS ont refusé de participer à ce vote qu'elles trouvaient ambigu.

Vote UNANIME pour demander une expertise sur Saint-Marcellin et sur la fermeture de Grésivaudan et l'ensemble des déménagements prévus en cascade.

Les points demandés en expertises et repris par l'intersyndicale sont ceux contenus dans nos fiches techniques données en début des débats sur ce point de l'ordre du jour (en annexes).

Point procédure précisé par l'inspecteur d'hygiène et sécurité :

- les OS demandent à la majorité (au moins) une expertise sur des points précis ;
- la direction a dix jours pour accepter ou refuser l'expertise ;
- si la direction refuse, nous pourrions saisir un inspecteur du travail pour avis ;

- si elle accepte, un appel d'offre pour une expertise à la charge de l'administration s'ouvre.
Nous devons saisir les TA en référé afin de surseoir au projet.

La CGT tient à rappeler que cette procédure juridique ne remplacera pas notre mobilisation pour bloquer ces projets qui attaquent nos conditions de travail, préparent les fusions et les fermetures de services.

Nous allons préparer une pétition agents, usagers, continuer à saisir les élus qui veulent défendre les services publics de proximité de pleine compétence.

Continuons la mobilisation, nous avons des soutiens, mobilisons-nous !

Sur les autres points à l'ordre du jour de ce CHSCT :

- Le médecin de prévention n'étant pas présent après la pause méridienne, son rapport annuel 2015... et sa présentation sur le travail sur double écran n'ont pu être abordés.

Encore une fois, nous avons interpellé la Direction sur la nécessité de convoquer lors des jours de présence du médecin de prévention et sur la nécessité de recruter un médecin.



- Sur la mise en place de la caisse unique de la cité administrative Dode, pour la Direction, tout s'est bien passé et ce malgré le fait que nous leur ayons dit qu'il y avait un manque de formation des personnes utilisatrices, la réponse : le pas-à-pas est très précis (sic).

- Sur l'accueil personnalisé à BJ et Voiron, c'est-à-dire par prise de rendez-vous via téléphone ou internet, la direction nous indique ne pas avoir énormément de recul, mais qu'elle a de bonnes redescendentes des chefs de services, cet accueil permettant de traiter les demandes par téléphone si possible pour que les contribuables ne viennent pas inutilement aux CPF concernés... il est vrai que les contribuables se déplacent volontiers inutilement jusqu'à une administration... c'est une promenade ludique et surtout sans obligation de prise éventuelle de congés !

- A propos de la délivrance des quitus fiscaux, nous avons interpellé la direction sur la nécessité d'avoir une uniformisation des règles dans tous les SIE de l'Isère et de préférence au niveau national également, et sur le fait que ce n'est pas aux agents de SIE de faire le travail de contrôle de police ou des BCR ! De ce fait, les altercations ne seront que de plus en plus fréquentes même si les services n'ont pas l'obligation de les délivrer immédiatement, ce qui est aussi incompris des contribuables. La direction nous indique réfléchir à une centralisation mais pas au niveau départemental...

- Sur les questions diverses, nous avons interpellé la direction sur les travaux à la trésorerie d'Echirolles, à venir très prochainement, c'est à dire le 10 avril, qui n'ont même pas été prévus en présentation au CHSCT, travaux qui seront sources de nuisances sonores et de poussières pour les agents pendant près de 15 jours. La direction nous indique qu'ils n'ont pas été au courant avant et qu'ils se sont rendus la veille sur les lieux pour une réunion expliquant les zonages... Cependant, le problème reste le même : pas de présentation en CHSCT, et pas de prise en compte des inquiétudes des agents ! Un plan de prévention devrait intervenir au plus vite, à suivre.... !